

Attestation

de diplôme

le cnam

ATTESTATION DE DIPLÔME

L'Administratrice du Conservatoire national des arts et métiers atteste que

Monsieur **William, Jean RASCAGNÈRES** né le 03 Octobre 2004 à BELFORT (90)

A obtenu le diplôme de

LICENCE Sciences, Technologies, Santé,

mention Informatique

Parcours Informatique générale

ce qui lui confère 180 Crédits Européens (ECTS).

Au titre de l'année universitaire 2024-2025.

Cette attestation est délivrée à l'intéressé, à toutes fins utiles.

Paris, le 20/01/2026

L'Administratrice générale



Bénédicte FAUVARQUE-COSSON

Voies et délais de recours:

Si vous estimiez que la décision prise par l'administration est contestable, il vous est possible dans un délai de deux mois à compter de la date de notification qui vous en sera faite :

- Soit de former un recours gracieux auprès de l'auteur de la décision ;
- Soit de former un recours hiérarchique auprès du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
- Soit de saisir d'un recours contentieux le tribunal administratif de Paris

En cas de rejet du recours gracieux ou hiérarchique, vous pourrez former un recours contentieux devant le tribunal administratif de Paris dans les deux mois suivant la notification de rejet.

Le silence gardé l'administration sur votre recours gracieux ou hiérarchique pendant plus de deux mois à compter de la date de réception de ce recours, ferait naître une décision implicite de rejet qu'il vous serait possible de contester devant le tribunal administratif de Paris, dans le délai de deux mois suivant, l'expiration du premier délai de deux mois.